



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS
MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Maryse Allard, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de de Saint-Alexis-des-Monts a adopté, lors de sa séance tenue le 3 février 2025, une résolution visant à modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.

Par conséquent, le calendrier des séances ordinaires est modifié de la façon suivante :

-La séance ordinaire initialement prévue le 3 mars 2025 est repoussée au 10 mars 2025

Donné à Saint-Alexis-des-Monts ce 4^e jour de février deux mille vingt-cinq (2025-02-04)



Maryse Allard
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 4^e jour de février deux mille vingt-cinq (2025-02-04)

Signé : 

Maryse Allard
Greffière-trésorière